



## Communiqué de l'Association Convergence des Psychologues en Lutte du 23 avril 2025

### Psychologues, le doute n'est plus permis !

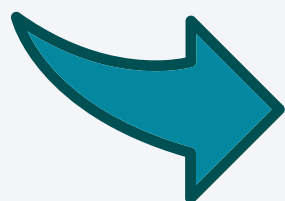
S'il restait l'ombre d'un doute, oui, chers collègues psychologues, l'heure est à l'alerte générale pour la profession comme pour les soins psychiques, et au ralliement du mouvement récent qui unit enseignants-chercheurs et professionnels suite aux annonces de Frank Bellivier(1), délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie.

Quelques collègues psychologues sont sceptiques quant à la gravité des projets du ministère de la santé pour nos formations et nos pratiques, d'autres encore ont l'idée (de bonne foi) que le dispositif MonsoutienPsy n'est pas un danger pour notre profession et n'a pas un effet d'aggravation du système de santé qui organise l'offre publique de soins psychiques.

Nous entendons alors les arguments suivants, auxquels nous souhaitons réagir.

« Des gens précaires sont maintenant pris en charge et n'auraient certainement pas sauté le pas d'aller consulter » : oui mais non !

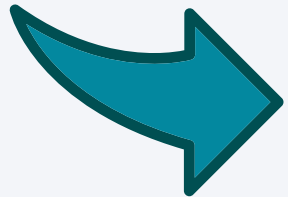
Selon la CNAM elle-même seuls **10 % de ceux qui y ont recours sont précaires** ! Ce dispositif rate sa cible affichée. Par ailleurs, toujours selon la CNAM, **moins de 5 consultations** sont « consommées » (le terme est évocateur de l'état d'esprit des pouvoirs publics !) en moyenne. La cible est doublement ratée, les citoyens qui ont vraiment besoin de soins ne sont pas touchés !



Les **170 millions d'euros de deniers (publics !)** annuels affectés prévisionnellement à MonsoutienPsy **devraient perfuser en priorité le système exsangue** via le financement de milliers de postes de psychologues, pour diminuer les temps d'attente honteux pour une consultation en CMP, pour répondre aux situations de détresse des étudiants à l'université, des enfants au sein des établissements scolaires, à l'ASE, et pour prendre sérieusement en compte les situations de souffrance psychique dans d'autres contextes encore.

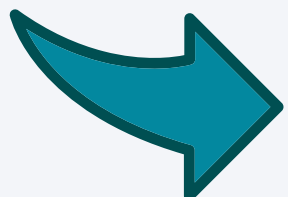
## « On rend un service public » : oui mais non !

1. Un service public digne de ce nom ne peut pas être fondé sur le principe de la liberté d'installation. Les psychologues conventionnés le sont en effet en majorité dans les zones urbaines. Pourrait-il en être autrement ? La liberté d'installation, par définition, ne suit pas la logique territoriale de soins des CMP, principe d'une offre de soins qui a été adopté dans les années 50 pour permettre un accueil inconditionnel et de proximité pour toute la population.



Ne cautionnons pas la régression actuelle !

2 – Un service public digne de ce nom et une politique de soins psychiques comme grande cause nationale ne peuvent pas se fonder sur l'activité d'un psychologue isolé, muni d'un protocole. Le modèle de service public de soins que nous défendons, celui qui est porté depuis des décennies par le secteur public ainsi que par le privé subventionné par des collectivités publiques, est fondé et pensé sur un travail collectif : travail d'équipe, réunions de synthèses, échanges, élaborations et transmissions, intervenants et supervisions, disciplines, cultures et générations différentes... L'État et les financements publics se doivent d'être les garants de cette richesse et de cette exigence !

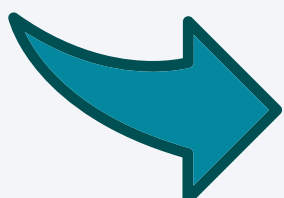


MonsoutienPsy est un outil d'externalisation des consultations qui va de pair avec la disparition programmée de la prise en charge institutionnelle et pluridisciplinaire, nécessaire pour évaluer et accompagner de nombreuses situations de mal-être. Arrêtons la paupérisation annoncée du soin psychique !

## « Je conserve mon autonomie clinique et ma liberté de choisir mon approche thérapeutique » : vraiment ?

Le projet d'élargissement du dispositif MonsoutienPsy exposé récemment par le délégué ministériel F. Bellivier(2) prévoit de supprimer la liberté de choix des méthodes thérapeutiques et de fixer un outil pour chaque trouble !

Le dispositif MonsoutienPsy n'est qu'une étape, une première marche dans une entreprise de soumission et de paramédicalisation des psychologues. Et il doit être vu dans son contexte : asphyxie financière de l'hôpital, des CMP et des services subventionnés par l'État d'une part, contrôle absolu sur le plan épistémologique de l'activité du psychologue conventionné d'autre part. La suppression du choix des outils thérapeutiques a déjà été imposé par arrêté ministériel aux psychologues conventionnés dans le cadre des plateformes pour les troubles du neurodéveloppement.



Voulons-nous voir cette suppression du pluralisme épistémologique s'élargir à coup de conventionnements et d'externalisations à tous les domaines où exercent les psychologues ? L'heure est grave... Arrêtons cette casse de notre profession !

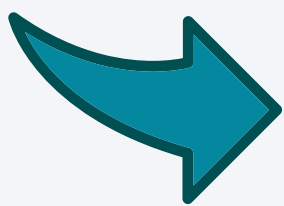
**« On prend qui on veut en consultations car les critères exclusifs ne sont pas surveillés. Et on prend le nombre de patients que l'on veut » : faux !**

Le décret du 17 février 2022(3), publié avant la mise en place de MonsoutienPsy, prévoit des sanctions en cas de non-respect des engagements conventionnels, notamment de manquement aux dispositions de l'article L. 162-58 du Code de la Sécurité sociale(4), comme par exemple le non-respect des critères définissant les « patients éligibles », ou de « refus ne reposant pas sur un motif sérieux d'un nombre significatif de patients dans le cadre du dispositif ».

Selon nos sources, des contrôles démarreront courant 2025.

**« Ce n'est pas paramédicalisant, car il n'y a pas de prescription médicale et maintenant il n'y a même plus d'adressage » : faux !**

1. Rappelons que le renouvellement des séances est soumis à la validation d'un médecin :  
« Tout renouvellement est conditionné à une concertation entre le psychologue et un psychiatre et/ou le médecin traitant du patient pour adapter au mieux la prise en charge. » (5)
2. Le projet de développement du dispositif, dans sa deuxième étape, version thérapeutique, annoncé par le délégué ministériel, est sans précédent en termes de transparence : il préconise une soumission de la formation des psychologues aux exigences du Ministère de la Santé ! C'est le Ministère de la Santé qui dictera les compétences que les psychologues devront avoir pour être « correctement formés », et qui choisira parmi eux ceux qui seront autorisés non seulement à être conventionnés, mais aussi à travailler dans le secteur hospitalier !



MonsoutienPsy est un nudge ! C'est un miroir aux alouettes pour installer en douceur et sur la base du « volontariat » une paramédicalisation assurée de tous les psychologues qui auront vocation à travailler dans le champ du soin psychique. Nous ne sommes pas des paramédicaux, des techniciens au service de la médecine ! Notre profession relève des sciences humaines !

---

1 Article de l'Express de S. Benz en date du 27/03/2025, interview de Franck Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale.

2 Article de l'Express de S. Benz en date du 27/03/2025, interview de Franck Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale.

3 Décret n° 2022-195 du 17 février 2022 relatif à la prise en charge des séances d'accompagnement réalisées par un psychologue – Légifrance, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045185600>

4 [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000044577840](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044577840)

5 Communiqué de presse de la CNAM, 1er avril 2025, Une campagne nationale pour mieux faire connaître le dispositif Mon soutien psy et inciter à consulter un psychologue en cas de mal-être.



**Refusons l'instrumentalisation de la profession de psychologue dans une vision utilitariste, son annexion au médical et sa protocolisation, d'où résulterait un profond appauvrissement de la formation comme de la pratique !**

**Défendons l'appartenance de la psychologie clinique aux sciences humaines et sociales et opposons-nous aux projets de création de psychologues auxiliaires médicaux !**

**Tous ensemble, exigeons des conditions d'accueil des patients et d'exercice dignes, une offre publique restaurée, pour pouvoir exercer notre profession dans toute sa richesse, sa diversité, et dans toute sa complexité, loin des recommandations idéologiques, partiales et partisanses, reposant sur des conceptions autoproclamées scientifiquement prouvées. L'argent public doit servir à financer un soin inconditionnel pour tous de qualité !**

**Pour nous contacter :**

**La Convergence des Psychologues en Lutte :**



[convergencepsychologues@gmail.com](mailto:convergencepsychologues@gmail.com)



<https://linktr.ee/convergencepsychologueslutte>